

Recommandations pour prévenir l'entrée de maladies de grande importance économique sujettes à quarantaine sur bananiers et ananas

Les recommandations ci-après doivent être suivies par toute personne qui visite des plantations de banane aux Philippines et en Asie du Sud-Est, ainsi que des plantations d'ananas en Amérique du Sud (spécialement au Brésil). Elles s'adressent en particulier aux employés des compagnies fruitières, aux représentants des compagnies phytosanitaires, aux représentants d'ONG et autres inspecteurs de compagnies certificatrices :

1. Ne pas visiter de plantations où a été rapportée la présence d'une de ces maladies, à moins que cela soit absolument nécessaire.
2. Si des plantations sont visitées dans un de ces pays, même si la présence de ces maladies n'a pas été officialisée, il est recommandé de se munir de vêtements et d'une paire de chaussures additionnels pour une utilisation unique dans le pays à visiter, ou d'utiliser des bottes prêtées sur place. Laisser sur place chaussures et vêtements avant la sortie du pays.
3. Ne jamais revenir dans son pays d'origine avec les chaussures utilisées lors des visites de plantations, y compris les visites de bureaux et stations d'emballage, dans les pays où la maladie est présente.
4. Au minimum, il est recommandé que les vêtements (chapeaux et casquettes inclus) soient lavés avant de quitter le pays. Les mêmes recommandations concernent les sacs à dos, sacs d'appareil photographique ou autres objets emportés dans les plantations ou les zones visitées.
5. Ne pas collecter, ni transporter du sol ou des plantes, ni des parties de plantes, d'aucun genre ou espèce, dans les pays ciblés. Si, pour raisons professionnelles, la prise d'échantillons est nécessaire pour un usage interne dans le pays, cela doit être fait sous le contrôle d'un spécialiste et en respectant les législations de quarantaine existantes.
6. Ne jamais exporter d'échantillons de sol, de plantes ou parties de plantes, d'aucune espèce, depuis les pays touchés par ces maladies vers l'Amérique latine, les Caraïbes ou l'Afrique où il existe des productions d'ananas et de banane.
7. Si des exportations de matériel végétal de banane ou d'ananas d'un de ces pays sont nécessaires, elles doivent se faire uniquement sous forme de culture in vitro et être accompagnées de tous les certificats phytosanitaires nécessaires, émis par des laboratoires reconnus, qui spécifient que les plantes sont exemptes de pathogènes. Le certificat doit indiquer de manière explicite que le matériel est exempt de *Fusarium oxysporum* f. sp. cubense, race tropicale 4 (pour le cas du bananier) et de *Fusarium guttiforme* (pour le cas de l'ananas). Il est préférable que le matériel végétal de base soit analysé par des techniques moléculaires telles que la PCR.
8. Les transferts de matériel génétique de *Musa* doivent respecter le Protocole de transfert de matériel au travers des Centres de Transit Internationaux établis à cet effet. En plus de l'obtention d'un certificat phytosanitaire du pays d'origine, il est recommandé que les services phytosanitaires accrédités effectuent une nouvelle indexation par méthode PCR une fois que les plantes arrivent dans le pays de destination. On doit procéder à la mise en quarantaine des plantes introduites pour observation et analyse minutieuses avant leur transfert et leur plantation au champ.
9. Les outils ou instruments spécifiques ayant servi à la prise d'échantillons de sol ou de parties de plantes doivent être laissés dans le pays. Si pour des raisons de spécificité d'équipement et de coût, le matériel de prise d'échantillon doit retourner dans son pays d'origine, celui-ci doit être complètement désinfecté avant sa sortie du pays, et ce de la manière suivante :
 - a) Toutes les particules de sol et résidus de plantes doivent être soigneusement retirés.
 - b) Un triple lavage du matériel à l'eau courante doit être effectué.
 - c) Les outils ou instruments doivent être immergés dans une solution désinfectante, de préférence de l'hypochlorite de soude à 5 %, ou alternativement de l'alcool à 70 % durant cinq minutes puis rincés à l'eau. Il est aussi possible d'utiliser du formol à 40 %. Vérifier les instructions du matériel pour éviter les dégâts par corrosion.
10. Ne pas prendre un vol de retour vers le pays d'origine immédiatement après la visite d'une plantation. Le visiteur doit se doucher avant de prendre le vol de retour et suivre strictement les recommandations 2, 3 et 4.
11. Ne ramener dans son pays de résidence aucun type de souvenir artisanal confectionné avec du matériel végétal de bananier ou d'ananas.

Il est impératif de suivre strictement les recommandations ci-dessus. La durabilité de l'activité agricole, et tout spécialement la production de banane, plantain et ananas sur le continent américain, dépend en grande partie de la prévention vis-à-vis de l'introduction de maladies exotiques à impact économique important comme celles citées dans ce document.

Ces recommandations ont été élaborées par un groupe de scientifiques qui travaillent sur les musacées et l'ananas en Amérique latine et dans les Caraïbes en collaboration avec MUSALAC et Bioversity International. Bien que tous les efforts aient été fournis pour s'assurer que les recommandations soient fondées sur les connaissances disponibles considérées comme fiables, le groupe décline toute responsabilité en ce qui concerne les conséquences de l'utilisation de cette information.